

Contribution de l'Institut de la Montagne et de ses partenaires à propos de la relance du marché unique par la Commission européenne

– Synthèse –

Suite à l'Assemblée générale de l'Association européenne des élus de la montagne (AEM) qui s'est déroulée le 3 février 2011 à Bruxelles (Parlement européen), une série de tables rondes et d'interventions sur les sujets d'actualité au plan européen (Valorisation des services éco-systémiques, Cohésion territoriale, etc.) a été proposée.

Parmi elles, en collaboration avec l'Intergroupe « montagnes, îles et régions à très faible densité de population » du Parlement européen, Michel Barnier, Commissaire européen en charge du marché unique est intervenu sur la thématique : « Marché unique, Services d'intérêts général et régions à handicap naturel permanent ».

Ce fut une occasion très importante de faire le point avec lui sur les attentes des territoires de montagne en matière de services à la population et de prises en compte des spécificités territoriales dans la relance du marché unique « Single Market Act » [http://ec.europa.eu/internal_market/smact/index_fr.htm] soumis à débat public.

Afin de prolonger cet événement et de soumettre le point de vue de l'Institut de la Montagne et celui de ses partenaires à l'AEM, l'Institut de la Montagne a consulté des acteurs des territoires montagnards français.

La synthèse qui suit est la résultante de ces diverses contributions.

1. L'Acte pour le marché unique - Pour une économie sociale de marché hautement compétitive 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble en bref :

Le marché unique a pour objectif de garantir à tous les citoyens consommateurs européens l'accès à des produits sûrs et fiables répondant à des normes et proposés à des prix compétitifs. C'est vrai des produits agricoles et alimentaires ainsi que des produits manufacturés. Cela doit le devenir - et être perçu comme tel - dans de nombreux autres domaines d'activité, notamment les services, y compris les services d'intérêt économique général et les services financiers de détail.

La perspective de cet Acte est d'exploiter les gisements de croissance importants que recèlent l'économie numérique, le secteur des services ainsi que les mutations liées à l'environnement et au changement climatique, et d'autre part, de faire émerger un consensus autour de ces questions au sein de l'Union Européenne.

Pour ce faire, la Commission propose 50 mesures pour la relance du marché unique et permettre :

- **une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises pour :**
 1. Encourager et protéger la création
 2. Promouvoir de nouvelles pistes pour l'économie durable
 3. Les petites et moyennes entreprises
 4. Financer l'innovation et les investissements de long terme
 5. Créer un environnement juridique et fiscal favorable aux entreprises
 6. Être compétitif sur les marchés internationaux

- **Intégrer les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance pour :**
 1. Améliorer les services publics et les infrastructures d'intérêt général
 2. Renforcer la solidarité dans le marché unique
 3. Un accès à l'emploi et à la formation tout au long de la vie
 4. De nouveaux moyens pour l'économie sociale de marché
 5. Un marché unique au service des consommateurs

- **Etablir dialogue, partenariat, évaluation : les outils d'une bonne gouvernance du marché unique.**

C'est sur la notion de service que nous focaliserons plus particulièrement dans cette synthèse, celle sur laquelle les acteurs des territoires montagnards français que nous avons sollicités sont susceptibles d'intervenir et ont insisté.

2. Préférence des acteurs français de la montagne au sujet de l'Acte pour le marché unique

Parmi les 50 actions proposées par l'Acte pour le marché unique, les partenaires de l'Institut de la Montagne ont cité les suivantes :

- Pour le Club des CCI de Montagne, les actions retenues sont :

4. Marché intérieur des services
7. Système de transport intégré
8. Fiscalité de l'énergie
9. Les services aux entreprises
10. Empreinte carbone des produits
11. Efficacité énergétique
27. Infrastructures énergétiques
29. Respect des droits sociaux fondamentaux
35. Reconnaissance des compétences et de la formation
37. Innovation sociale
48. Consultation et dialogue avec la société civile

- Pour l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, les actions retenues sont :

4. Marché intérieur des services
5. Commerce électronique
7. Système de transport intégré
11. Efficacité énergétique
12. Accès des PME aux financements
17. Marchés publics
18. Concessions de services
25. Services d'intérêt économique général (SIEG)
26. Infrastructures de transport
33. Reconnaissance des qualifications professionnelles
35. Reconnaissance des compétences et de la formation

- Pour l'Université Numérique Ingénierie et Technologie (UNIT) :

2. Copyright
33. Reconnaissance des qualifications professionnelles
35. Reconnaissance des compétences et de la formation
37. Innovation sociale

UNIT inscrit son action dans le cadre du partage gratuit des ressources pédagogiques numériques entre universités françaises et européennes et dans le cadre de la formation tout au long de la vie pour l'ouverture à l'emploi.

Ces choix se sont donc justifiés par le fait, qu'au-delà de la mission de partage des ressources du Savoir, UNIT, à la demande du Ministère, s'ouvre aux questions des usages en offrant à ses membres et partenaires associés l'accès gratuit aux outils développés dans le domaine du développement des ressources (SCENARI), dans le domaine du moissonnage des contenus (ORI-OAI) et dans le domaine du référencement des compétences – métiers (passeport international des compétences ; concept développé depuis 2008).

De plus, l'action 35 paraît jouer un rôle pivot dans le jeu de l'emploi, de la mobilité et du maintien des compétences professionnelles.

- Pour l'Institut de la Montagne, les actions retenues sont :

4. marché intérieur des services
5. commerce électronique
7. système de transport intégré
8. fiscalité de l'énergie
10. empreinte carbone des produits
11. efficacité énergétique
12. accès des PME aux financements
13. réexamen du « small business act »
16. investissement privé et capital-risque
17. marchés publics
18. concessions de services
25. services d'intérêt économique général
33. reconnaissance des qualifications professionnelles
35. reconnaissance de la compétence et de la formation

En résumé, pour l'Institut de la Montagne et ses partenaires les actions qui ont été le plus souvent retenues sont les suivantes (citées par chaque acteur) :

- 4. Marché intérieur des services**
- 7. Système de transport intégré**
- 11. Efficacité énergétique**
- 33. Reconnaissance des qualifications professionnelles**

dont la question de la reconnaissance des compétences et de la formation qui a été citée par tous les acteurs :

- 35. Reconnaissance des compétences et de la formation**

Ensuite viennent les actions citées par au moins 2 organisations :

5. Commerce électronique
8. Fiscalité de l'énergie
10. Empreinte carbone des produits
12. Accès des PME aux financements
17. Marchés publics
18. Concessions de services
25. Services d'intérêt économique général (SIEG)
33. Reconnaissance des qualifications professionnelles
37. Innovation sociale

3. Enjeux à traiter par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises"

3.1. La question de l'accessibilité, de la mobilité

Partout où cela est nécessaire, une amélioration de l'accessibilité des zones de montagnes à partir des centres économiques dynamiques est à considérer. Cette accessibilité doit être envisagée non seulement à l'échelle des régions (NUTS 2), mais aussi et surtout à l'échelle locale. En effet, si « les régions montagneuses sont souvent bien desservies par les transports », en fait, à l'intérieur des territoires montagnards, il existe le plus souvent de grandes inégalités, conséquences des caractéristiques propres de la montagne, où les contrastes internes sont forts, par exemple entre les grands couloirs de communication que sont les vallées principales et les vallées affluentes suspendues, voire les plateaux plus ou moins difficiles d'accès et mal ou non reliés aux réseaux de transports publics.

3.2. Le soutien aux spécificités montagnardes

Le soutien aux activités les plus spécifiques des territoires montagnards (tourisme, exploitation des ressources forestières, productions de l'agriculture de montagne, énergies renouvelables, certaines activités industrielles), en encourageant les démarches qualité (de l'hébergement et des aménagements touristiques, des productions agrosylvicoles), une exploitation raisonnée, conforme aux principes du développement durable et une politique de communication centrée sur la qualité de l'environnement montagnard.

3.3. Stimuler l'économie numérique

Il convient de permettre un accès « haut-débit » pour favoriser un développement « numérique » des territoires montagnards au même titre que les zones de plaines et urbaines et ce, sans pénalité financière (question du dégroupage). En effet, l'équité n'est pas effective dans ce domaine et devrait tendre à l'être car l'économie numérique, le télétravail, etc. sont des leviers fondamentaux pour permettre un désenclavement économique des zones de montagne et pour fixer la population active sur son lieu de vie tout en permettant à la montagne de sortir des monoactivités touristique et agricole. Il s'agit d'un enjeu d'autant plus important que cela contribuerait à diminuer de façon drastique les mobilités pendulaires domicile – travail entre pôles urbains et montagnes périphériques tout en facilitant l'accessibilité de ces zones.

3.4. Favoriser le développement d'une économie résidentielle / présentielle en montagne

Du fait des mutations des relations entre ville et montagne, il conviendrait de créer un environnement favorable au développement d'une économie résidentielle / présentielle en montagne. Ceci permettrait d'envisager de nouvelles dynamiques de développement ou la dépendance aux pôles urbains serait moins marquée et ferait évoluer le rapport à la montagne souvent perçue, représentée en tant qu'espace de loisirs, de réserves de « nature » ce qui ne favorise pas forcément son développement économique.

3.5. Faciliter la veille industrielle, la transmission des entreprises

Le besoin de soutenir la veille stratégique industrielle, quelque soit la taille des entreprises, semble primordial. Il faudrait aussi faciliter la transmission des entreprises. Ces deux critères favoriseraient le dynamisme économique des régions de montagne (mais pas uniquement). Cette facilitation pourrait être effective en permettant le développement de tableaux de bord de suivi prédictif de réussite dans l'implantation de PME hors territoire naturel.

4. Enjeux à traiter par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance"

4.1. La question des services de proximité

L'accès en zone de montagne à un minimum de services de proximité est indispensable. Cet accès doit être opérationnel par le biais de l'amélioration des transports, par l'accès rapide à des services de haut niveau permettant à des familles de jeunes actifs de résider sur place, sans être trop désavantagées par rapport aux habitants des grands centres urbains. Dans le même ordre d'idée, il convient de promouvoir un système de formation et d'information performant.

4.2. Assurer la promotion des mécanismes de fonctionnement de l'UE

Il est proposé de promouvoir auprès des PME, des TPE et des collectivités locales les mécanismes de fonctionnement de l'UE et les conditions d'accès aux financements européens, afin de :

- rapprocher les acteurs publics et les entrepreneurs du marché unique,
- renforcer leur information en créant des « points ressources européens »,
- et d'aider au montage de projets et de dossiers.

4.3. Soutenir une offre de formation innovante pour favoriser l'emploi

Afin de réduire le risque de connaître des espaces régionaux à plusieurs vitesses, mutualiser les services grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) semble primordial. C'est pourquoi le soutien au développement des TIC au service de la formation et de l'emploi en montagne paraît essentiel. Par exemple, dans le domaine du référencement et de la certification des compétences « montagne », l'utilisation des TIC peut apporter une vision dynamique des compétences recherchées et permettre une cartographie de celles-ci en fonction des besoins d'un territoire. Leur utilisation faciliterait les liens entre organismes employeurs ou formateurs, entre pays, pour favoriser la mobilité professionnelle et garantir le niveau de qualification. Cet ajustement professionnel pourrait être effectif en offrant de la formation « en ligne / e-learning » en priorité sur ces besoins et permettrait de visualiser l'employabilité de la population active par secteur géographique et d'assurer une gestion dynamique de la formation, reconversion des individus en montagne où la polyactivité est souvent de mise.

5. Enjeux à traiter par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Dialogue, partenariat, évaluation: les outils d'une bonne gouvernance du marché unique"

5.1. La transposition du modèle des Comités de Massifs « français » à l'échelon des montagnes européennes

Au titre de la Montagne, il existe sur les massifs français des outils originaux, qui ont fait leur preuve depuis plusieurs années : les Comités de Massif. Construits selon des principes préconisés par l'Union Européenne, ils sont régis selon des règles très précises et regroupent les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales, les socioprofessionnels, dont en premier lieu les Chambres et des personnes qualifiées (chercheurs, associations, etc.). Ces Comités de Massif participent à la définition de la politique du Massif concerné (Alpes, Vosges, Massif central, Pyrénées, Jura). Ils identifient les priorités et définissent une politique spécifique à la dimension Montagne du Massif. Celle-ci vient en complément des politiques régionales et s'appuie sur financements spécifiques. La dimension interrégionale est systématiquement recherchée.

A ce titre, la transposition des Comités de Massifs à l'échelon européen pour l'ensemble des territoires de montagne, serait un mode de participation utile.

Cela permettrait notamment :

- de veiller au respect de la condition de l'interrégionalité pour le financement de projets de développement sur les massifs européens ;
- de s'assurer que les actions proposées conviennent aux réalités et aux particularités des régions de montagne, pour une plus grande efficacité et un meilleur ciblage des fonds alloués à l'aménagement de certains territoires.

5.2. Développer une tête de réseau des structures « montagne » au niveau national

La montagne française dispose d'un tissu d'organisations très actif à diverses échelles du territoire (aux niveaux local, régional, national, européen) pour être représentée auprès des instances de décisions. Par contre, ces organisations existent de façon autonome sans forcément travailler ensemble sur des thématiques communes et transversales à toutes les montagnes. Elles peuvent peser individuellement, ce qu'elles font, mais elles gagneraient certainement à se fédérer afin de jouer un rôle prépondérant au niveau européen. C'est pourquoi permettre l'émergence d'une structure relais au niveau national sur les questions de montagne (dans chaque pays de l'UE) en tant que cellule opérationnelle « boîte à idées, à outils » contribuerait à peser plus pour faire exister la montagne au sein des instances européennes et de son marché unique; ce qui permettrait d'agir plus activement à la définition des futures politiques montagne.

Conclusion :

Ce qui ressort de cette consultation, c'est que pour obtenir une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises dans le marché unique, il conviendrait de mettre à l'ordre du jour : l'accessibilité et la mobilité; le soutien aux spécificités montagnardes; la stimulation de l'économie numérique; le développement d'une économie résidentielle / présenteielle en montagne.

En ce qui concerne l'intégration des Européens au coeur du marché unique, a été soulevé la question des services de proximité; le besoin d'assurer la promotion des mécanismes de fonctionnement de l'UE; le besoin de soutenir une offre de formation innovante pour favoriser l'emploi.

Par ailleurs, pour établir dialogue, partenariat, évaluation pour une bonne gouvernance du marché unique, a été suggéré de transposer le modèle des Comités de Massifs « français » à l'échelon des montagnes européennes; de favoriser l'émergence d'une tête de réseau des structures « montagne » au niveau national pour chaque pays de l'Union européenne possédant des montagnes.

Enfin, nous joignons au présent document les retours du Club des CCI de Montagne et de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne que nous remercions pour leur aimable contribution à cette consultation.

Par ailleurs nous ne manquerons pas de faire suivre à l'AEM tout apport que nous pourrions avoir ultérieurement.

Annexes :

1. Contribution du Club des CCI de Montagne
2. Contribution de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne
3. Contribution de l'Université Numérique Ingénierie et Technologie (UNIT)

Annexe 1 : Contribution du Club des CCI de Montagne

Consultation de l'Institut de la Montagne auprès des acteurs français de la montagne à propos de la relance du marché unique par la Commission européenne

Formulaire de réponse :

Répondez-vous en tant que:* (obligatoire)

Organisation

Autres

Non

Pays* (obligatoire) : FRANCE

Courriel* (obligatoire) : e.barbarin@savoie.cci.fr

Questions

1. Quel regard global portez-vous sur l'[Acte pour le marché unique](#)?* (obligatoire)

Positif

Commentaires additionnels (facultative) (maximum 2000 characters)

2. L'Acte pour le marché unique propose [50 actions](#): merci d'indiquer celles qui vous paraissent les plus importantes en cochant la case correspondante (10 choix maximum))* (obligatoire)

4. Marché intérieur des services

7. Système de transport intégré

8. Fiscalité de l'énergie

9. Les services aux entreprises

10. Empreinte carbone des produits

11. Efficacité énergétique

27. Infrastructures énergétiques

29. Respect des droits sociaux fondamentaux

35. Reconnaissance des compétences et de la formation

37. Innovation sociale

48. Consultation et dialogue avec la société civile

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer le motif de votre choix (facultative) (maximum 6000 characters)

3. L'Acte pour le marché unique vous paraît-il proposer des mesures appropriées pour répondre aux enjeux / défis identifiés?* (obligatoire)

Partiellement

Commentaires additionnels (facultative) (maximum 2000 characters)

4. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises"? (facultative)

Oui

Partout où cela est nécessaire, une amélioration de l'accessibilité des zones de montagnes à partir des centres économiques dynamiques. Cette accessibilité doit être envisagée non seulement à l'échelle des régions (NUTS 2), mais aussi et surtout à l'échelle locale. En effet, si « les régions montagneuses sont souvent bien desservies par les

transports », en fait, à l'intérieur des territoires montagnards, il existe le plus souvent de grandes inégalités, conséquences des caractéristiques propres de la montagne, où les contrastes internes sont forts, par exemple entre les grands couloirs de communication que sont les vallées principales et les vallées affluentes suspendues, voire les plateaux plus ou moins difficiles d'accès et mal ou non reliés aux réseaux de transports publics.

Le soutien aux activités les plus spécifiques des territoires montagnards (tourisme, exploitation des ressources forestières, productions de l'agriculture de montagne, énergies renouvelables, certaines activités industrielles), en encourageant les démarches qualité (de l'hébergement et des aménagements touristiques, des productions agrosylvicoles), une exploitation raisonnée, conforme aux principes du développement durable et une politique de communication centrée sur la qualité de l'environnement montagnard.

5. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance"? (facultative) : Oui

L'accès en zone de montagne à un minimum de services de proximité et par le biais de l'amélioration des transports, l'accès rapide à des services de haut niveau permettant à des familles de jeunes actifs de résider sur place, sans être trop désavantagées par rapport aux habitants des grands centres urbains. Dans le même ordre d'idée, il convient de promouvoir un système de formation et d'information performant.

6. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Dialogue, partenariat, évaluation: les outils d'une bonne gouvernance du marché unique"? (facultative)

Oui

Au titre de la Montagne, il existe sur les massifs français des outils originaux, qui ont fait leur preuve depuis plusieurs années : les Comités de Massif. Construits selon des principes préconisés par l'Union Européenne, ils sont régis selon des règles très précises et regroupent les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales, les socioprofessionnels, dont en premier lieu les Chambres et des personnes qualifiées (chercheurs, associations, etc.). Ces Comités de Massif participent à la définition de la politique du Massif concerné (Alpes, Vosges, Massif central, Pyrénées, Jura). Ils identifient les priorités et définissent une politique spécifique à la dimension Montagne du Massif. Celle-ci vient en complément des politiques régionales et s'appuie sur financements spécifiques. La dimension interrégionale est systématiquement recherchée.

A ce titre, la transposition des Comités de Massifs à l'échelon européen pour l'ensemble des territoires de montagne, serait un mode de participation utile.

Cela permettrait notamment :

- de veiller au respect de la condition de l'interrégionalité pour le financement de projets de développement sur les massifs européens ;
- de s'assurer que les actions proposées conviennent aux réalités et aux particularités des régions de montagne, pour une plus grande efficacité et un meilleur ciblage des fonds alloués à l'aménagement de certains territoires.

Annexe 2 : Contribution de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne



Association Nationale des Maires des Stations de Montagne

Consultation de l'Institut de la Montagne auprès des acteurs français de la montagne à propos de la relance du marché unique

Formulaire de réponse

Répondez-vous en tant que:* (obligatoire)

Particulier
Organisation oui
Autorité publique

Syndicat
Fédération industrielle
Entreprise
Organisation de consommateurs
Organisation non-gouvernementale
Cercle de réflexion
Autres Association loi du 1^{er} juillet 1901
Oui
Non

Association Nationale des Maires des Stations de Montagne

Pays* (obligatoire)
France
Courriel* (obligatoire)
bienvenue@stationsdemontagne.fr

Questions

1. Quel regard global portez-vous sur l'[Acte pour le marché unique](#)?* (obligatoire)

Positif
Neutre
Négatif

Commentaires additionnels (facultative) (maximum 2000 characters)

2. L'Acte pour le marché unique propose [50 actions](#): merci d'indiquer celles qui vous paraissent les plus importantes en cochant la case correspondante (10 choix maximum)* (obligatoire)

- | | |
|--|---|
| 1. Brevet européen | 26. Infrastructures de transport |
| 2. Copyright | 27. Infrastructures énergétiques |
| 3. Contrefaçon et piratage | 28. Spectre radioélectrique européen |
| 4. Marché intérieur des services | 29. Respect des droits sociaux fondamentaux |
| 5. Commerce électronique | 30. Détachement des travailleurs dans |

- 6. Normalisation
 - 7. **Système de transport intégré**
 - 8. Fiscalité de l'énergie

 - 9. Les services aux entreprises
 - 10. Empreinte carbone des produits

 - 11. **Efficacité énergétique**
 - 12. **Accès des PME aux financements**
 - 13. Réexamen du Small Business Act
 - 14. Règles de comptabilité
 - 15. Emprunts obligataires européens pour le financement de projets (EU project bonds)
 - 16. Investissement privé et capital-risque
 - 17. **Marchés publics**
 - 18. **Concessions de services**
 - 19. Assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS)
 - 20. TVA

 - 21. Interconnexion des registres des sociétés
 - 22. Identification et authentification électroniques
 - 23. Commerce international
 - 24. Marchés publics internationaux
 - 25. **Services d'intérêt économique général (SIEG)**
- d'autres Etats membres
 - 31. Retraites
 - 32. Restructurations industrielles
 - 33. **Reconnaissance des qualifications professionnelles**
 - 34. Mobilité des étudiants
 - 35. **Reconnaissance des compétences et de la formation**
 - 36. Entrepreneuriat social
 - 37. Innovation sociale
 - 38. Gouvernance des entreprises
 - 39. Sécurité des produits
 - 40. Accès aux services bancaires de base
 - 41. Prêt et emprunt responsables
 - 42. Obstacles fiscaux pour les citoyens
 - 43. Droits des passagers
 - 44. Evaluation de la mise en œuvre des règles avec les Etats membres
 - 45. Echanges d'information entre autorités publiques (IMI)
 - 46. Modes alternatifs de résolution des différends et recours collectif
 - 47. Transposition des règles européennes en droit national
 - 48. Consultation et dialogue avec la société civile
 - 49. Guichet unique pour l'information et l'assistance
 - 50. Outils informels de résolution des problèmes

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer le motif de votre choix (facultative) (maximum 6000 characters)

3. L'Acte pour le marché unique vous paraît-il proposer des mesures appropriées pour répondre aux enjeux / défis identifiés?* (obligatoire)

- Oui
- Partiellement
- Non
- Sans opinion

Commentaires additionnels (facultative) (maximum 2000 characters)

4. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises"? (facultative)

- Oui
- Non

Annexe 3 : Contribution de l'Université Numérique Ingénierie et Technologie (UNIT)

Université Numérique Ingénierie et Technologie (UNIT)

Répondez-vous en tant que:* (obligatoire)

Particulier

Organisation X

Autorité publique

Syndicat

Fédération industrielle

Entreprise

Organisation de consommateurs

Organisation non-gouvernementale

Cercle de réflexion

Autres FONDATION PARTENARIALE de droit français sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale

Oui

Non

Pays* (obligatoire) France

Courriel* (obligatoire) guy.marmet@unit.eu

Questions

1. Quel regard global portez-vous sur l'[Acte pour le marché unique](#)?* (obligatoire)

Positif X

Neutre

Négatif

Commentaires additionnels (facultative) (maximum 2000 caractères) UNIT inscrit son action dans le cadre du partage gratuit des ressources pédagogiques numériques entre universités françaises et européennes et dans le cadre de la formation tout au long de la vie pour l'ouverture à l'emploi.

2. L'Acte pour le marché unique propose [50 actions](#): merci d'indiquer celles qui vous paraissent les plus importantes en cochant la case correspondante (10 choix maximum))* (obligatoire)

- | | |
|---|--|
| 1. Brevet européen | 26. Infrastructures de transport |
| 2. Copyright X | 27. Infrastructures énergétiques |
| 3. Contrefaçon et piratage | 28. Spectre radioélectrique européen |
| 4. Marché intérieur des services | 29. Respect des droits sociaux fondamentaux |
| 5. Commerce électronique | 30. Détachement des travailleurs dans d'autres Etats membres |
| 6. Normalisation | 31. Retraites |
| 7. Système de transport intégré | 32. Restructurations industrielles |
| 8. Fiscalité de l'énergie | 33. Reconnaissance des qualifications professionnelles X |
| 9. Les services aux entreprises | 34. Mobilité des étudiants |
| 10. Empreinte carbone des produits | 35. Reconnaissance des compétences et de la formation X |
| 11. Efficacité énergétique | 36. Entreprenariat social |
| 12. Accès des PME aux financements | 37. Innovation sociale X |
| 13. Réexamen du Small Business Act | 38. Gouvernance des entreprises |
| 14. Règles de comptabilité | 39. Sécurité des produits |
| 15. Emprunts obligataires européens pour le financement de projets (EU project bonds) | 40. Accès aux services bancaires de base |
| 16. Investissement privé et capital-risque | 41. Prêt et emprunt responsables |
| 17. Marchés publics | 42. Obstacles fiscaux pour les citoyens |
| 18. Concessions de services | 43. Droits des passagers |
| 19. Assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS) | 44. Evaluation de la mise en œuvre des règles avec les Etats membres |
| 20. TVA | 45. Echanges d'information entre autorités |

- | | |
|--|---|
| 21. Interconnexion des registres des sociétés | publiques (IMI) |
| 22. Identification et authentification électroniques | 46. Modes alternatifs de résolution des différends et recours collectif |
| 23. Commerce international | 47. Transposition des règles européennes en droit national |
| 24. Marchés publics internationaux | 48. Consultation et dialogue avec la société civile |
| 25. Services d'intérêt économique général (SIEG) | 49. Guichet unique pour l'information et l'assistance |
| | 50. Outils informels de résolution des problèmes |

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer le motif de votre choix (facultative) (maximum 6000 characters) :

Au-delà de la mission de partage des ressources du Savoirs, UNIT, à la demande du Ministère, s'ouvre aux questions des usages en offrant à ses membres et partenaires associés l'accès gratuit aux outils développés dans le domaine du développement des ressources (SCENARI), dans le domaine du moissonnage des contenus (ORI- OAI) et dans le domaine du référencement des compétences – métiers (passeport international des compétences ; concept développé depuis 2008)

3. L'Acte pour le marché unique vous paraît-il proposer des mesures appropriées pour répondre aux enjeux / défis identifiés?* (obligatoire)

- Oui X**
Partiellement
Non
Sans opinion

Commentaires additionnels (facultative) (maximum 2000 characters)

L'action 35 paraît jouer un rôle pivot dans le jeu de l'emploi, de la mobilité et du maintien des compétences professionnelles

4. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises"? (facultative)

- Oui X**
La veille stratégique industrielle
La transmission d'entreprises
Le développement de tableaux de bord de suivi prédictif de réussite dans l'implantation de PME hors territoire naturel

5. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance"? (facultative)

- Oui
Non , pas vraiment nous insistons sur l'importance à traiter, très concrètement, les points 33 et 35

6. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre "Dialogue, partenariat, évaluation: les outils d'une bonne gouvernance du marché unique"? (facultative)

- Oui
Non X